

## **CUSTOM SOLUTIONS SA**

**Société anonyme au capital de 4.863.050 €**  
**Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset Peynier**  
**13790 ROUSSET**  
**RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776**

---

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour ordinaire :**

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation de la société et son activité au cours de l'exercice social clos le 30 septembre 2014;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux dudit exercice et sur les conventions réglementées intervenues au cours dudit exercice ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014;
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et approbation des comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ;
- Approbation des conventions selon les articles L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce ;
- Autorisation d'opérer sur les titres de la société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions ;

#### **Ordre du jour extraordinaire :**

- Autorisation au profit du Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Délégations de compétence au profit du Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour décider de l'augmentation du nombre de titres ou de valeurs mobilières en cas d'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour décider de l'augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.
- Mise en harmonie des statuts avec la nouvelle réglementation relative aux règles d'inscription en compte pour participer aux assemblées.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués et/ou ont été mis à disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

## **1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ**

### **1.1 : Exercice social**

L'exercice social a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour se terminer le 30 septembre 2014.

L'exercice a eu une durée de douze mois comme l'exercice précédent.

### **1.2 : Activité et situation de la société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 (période du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014) s'établit à 16,6 M€, en hausse de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2014, l'activité de Custom Solutions a ainsi été marquée par :

- une hausse de l'activité marketing de 6.4% (10M€ pour 9.4M€ en 2013), notamment lié à 3 opérations conséquentes d'offre à primes sur le 1<sup>er</sup> semestre pour quasi 1M€. Retraite de ces 3 opérations faiblement margée et exceptionnelle, les produits phares et rémunérateurs du panel produit sont en légère baisse.
- une baisse de l'activité supply chain de 5.7% (6.6M€ pour 7M€ en 2014) provenant de la baisse d'activité générale des clients du Groupe,
- des difficultés opérationnelles dues au changement d'ERP (démarrage au 1er octobre 2013) ayant pénalisé l'activité commerciale de la société,
- une forte croissance des activités digitales du groupe, notamment grâce au succès de sa plateforme Promoplace avec la signature de plusieurs contrats dont 2 au niveau européen,
- la cession de l'activité logistique (environ 4 M€) réalisée le 1er octobre 2014, le lendemain de la clôture de l'exercice 2014,

### **Evolution du résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 à 755K€ contre 1 298K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 41.9%

Cette baisse est la conséquence d'un mix produit défavorable sur l'année 2014 (voir 1.2), ou des achats de dotations ont contribué à la génération de CA à faible marge. Ces achats de dotations expliquent la forte inflation du poste achats de matières premières (2.04M€ pour 1.02M€ en 2014) Les difficultés liées au démarrage de l'ERP ont également contribué à la baisse du résultat d'exploitation (ressources IT, CDI et consultants mobilisées sur le démarrage).

### **Evolution du résultat financier**

Le résultat financier s'élève à 526K€ contre 671K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 21.6%. Si les produits financiers liés aux placements restent bien orientés et maîtrisés au regard du contexte de marché, le résultat financier est impacté en 2014 par 2 événements exceptionnels :

- Des produits de participation liés à l'acquisition en avril 2014 du groupe APP pour 307k€

- La dépréciation de la prise de participation de Q3 pour 100% soit 500K€ du fait d'un besoin de recapitalisation. Malgré ce retard dans son plan de développement, la société Q3 montre des signaux d'accélération de son portefeuille de commandes lui permettant de confirmer la pertinence de ses produits et une pérennité de son activité.

### **Evolution du résultat net**

Le résultat net s'élève à 636K € contre 1 462K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 56.5%. L'impact de la baisse du résultat d'exploitation et du résultat financier se ressent, associé à un résultat exceptionnel plus impactant, marqué par une gestion prudente des risques.

### **Evolution de l'actif immobilisé**

L'actif immobilisé net passe de 8.9 M€ au 30 septembre 2013 à 12.5 M€ au 30 septembre 2014, soit une augmentation de 40.4%.

Cette forte inflation s'explique par les prises de participation de l'année 2014 ou dépréciation :

- 1 – Le rachat du groupe de marketing français APP à hauteur de 70%
- 2 – Le rachat de la société finlandaise LOJAALI, spécialisé en marketing digital, à hauteur de 55%
- 3 – La dépréciation à 100% de la prise de participation dans Q3 (25%)

### **Situation de l'endettement et de la trésorerie**

Au 30 septembre 2014, la trésorerie s'établit à 21.9M€ contre 22.6M€ l'année précédente. La trésorerie propre est quant à elle également en baisse, passant de 12.4€ en 2013 à 11.2M€ en 2014. Les acquisitions externes en fonds propres (1.4M€) expliquent cette baisse.

Le BFR reste sous contrôle, notamment en termes de règlements clients, toujours suivi au plus près.

La trésorerie de la Société comprend la trésorerie issue des appels de fonds qu'elle adresse à ses clients dans le cadre de la gestion de leurs opérations promotionnelles aux fins de rembourser les consommateurs. Cette partie est en hausse de 0.5M€, suite à une légère reprise de la croissance du core business marketing.

Un prêt de 3M€ a été souscrit en 2014 afin de financer en partie l'acquisition d'APP, amortissable sur 29 mois.

### **1.3 : Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

La société a réorienté ses placements vers des obligations et produits structurés, abandonnant les DAT classiques et SICAV trop peu rémunératrices. Elle est de ce fait exposée au risque de taux et de crédit propre à ce titre d'instrument.

Les placements ont peu évolué par rapport à 2013 : les obligations et produits structurés avaient été préférés aux SICAV et DAT dont les taux s'étaient effondrés. En 2014, la même logique a été suivie, en s'appuyant de façon plus marquée sur des fonds plutôt que de la gestion en direct, notamment sur les obligations.

#### **1.4 : Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

La décroissance du core business en marketing, constatée en 2013, s'est stabilisée. Les investissements marketing de nos clients sont désormais stables, dans une conjoncture France et Europe toujours aussi morose.

Un focus important a été mis sur la réduction des dépenses afin de maintenir la rentabilité, mais également, d'un point de vue opérationnel par un suivi encore plus précis d'indicateurs de productivité.

Le démarrage du nouvel ERP en début d'exercice, qui a impacté l'exploitation. Celui-ci est maintenant stabilisé et l'arrivée d'un nouveau Directeur des Systèmes d'Information en janvier va permettre au groupe d'accélérer sa transformation digitale.

Le plan RIO 2016, est toujours d'actualité et s'articule autour de 3 axes :

- Les acquisitions externes
- L'innovation dans les nouveaux produits
- Le développement à l'international

Ces 3 axes permettront à au groupe de prendre une dimension digitale et internationale.

#### **1.5 : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 636 110€ €, auquel se rajoute un report à nouveau de 7 028 971€, soit un montant global de 7 665 081 €.

Nous vous proposons d'affecter la somme susvisée comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| • A la réserve légale :                 | 0 €         |
| • A la réserve facultative :            | 7 178 776 € |
| • A titre de dividende aux actionnaires | 486 305 €   |
| Soit 0,10 € par action                  |             |

#### **1.6 : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation**

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014 sont identiques à celles utilisées dans les comptes des exercices précédents.

#### **1.7 : Dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués	Montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement
30/09/2011	728.663,55 €	728.663,55 €	0€
30/09/2012	729.457,50 €	729.457,50 €	0€
30/09/2013	486 305,00 €	486 305,00 €	0€

### 1.8 : Dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts

L'exercice n'a donné lieu à aucune dépense entrant dans le champ d'application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

### 1.9 : Prises de participations et prise de contrôle

La Société a acquis 70% de la SAS APP, société française de solutions marketing packagées et 55% de l'agence de promotion finlandaise LOJAALI et son antenne suédoise LOYALTIC.

La Société a procédé à l'ouverture de 5 bureaux commerciaux en Europe, qui porte ainsi, avec l'acquisition de Lojaali, la présence du groupe dans 9 pays européens au 30 septembre 2014.

### 1.10 : Cessions de participations

La Société n'a procédé à aucune cession de participations au cours de l'exercice.

### 1.11 : Filiales et participations

La Société détient 45% du capital de NEO DATA, société de droit marocain au capital de 1 000 000 MAD (91.4 K€) ayant son siège au Maroc, à Casablanca et ayant pour activité le traitement des opérations de saisies et ayant réalisé, au cours du dernier exercice de douze mois clos au 30 septembre 2014, un chiffre d'affaires de la contrevaletur de 381 K€ (pour un bénéfice de 6.5 K€)

La société détient 100% de la société CUSTOM SOLUTIONS GECIP (filiale spécialisée en gestion de base de données, et notamment celle de TOTAL), société par actions simplifiée au capital de 50 K€.

La société détient 25% de la société Q3, société par actions simplifiée au capital de 140 K€, qui a réalisé, au cours du dernier exercice de 9 mois clos au 30 septembre 2014, un chiffre d'affaires de 155 K€ pour une perte de 214K€.

La société Q3, ex agence de communication sous le nom de Quartier d'Eté est spécialisée dans l'advocacy marketing (dont le principal objectif est d'utiliser le pouvoir de prescription des consommateurs envers les différentes marques) et développe à ce titre un outil permettant de détecter les avocats de marque et de les mobiliser afin d'augmenter le phénomène du « bouche à oreille ».

La société détient 100% de la société Custom Solutions Europe LTD, « limited company » au capital

de 353 010 €, dont l'objectif est de développer le business en UK. 2014 fut la première année d'exploitation, impactée par de nombreux coûts de démarrage. Le CA est de 238 349 € pour une perte de 167 793€.

### **1.12 : Structuration du capital**

Le capital social de la Société s'élevait au 30 septembre 2014 à 4.863.050 € réparti en 4.863.050 actions de 1 €, dont 2.225.189 actions au porteur et 2.637.861 actions sous la forme nominative.

Les actions sont toutes de la même catégorie et chacune d'elles, hors celle détenues par la Société, donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

### **1.13 : Renseignements relatifs à la répartition du capital, et aux actions d'autocontrôle**

Les actionnaires possédant au 30 septembre 2014 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du tiers et moins de la moitié du capital social et plus de la moitié et moins de 2/3 des droits de vote ;
- PM Networks : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 20ème et moins du 1/10èmes des droits de vote ;
- Pierre Macar : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 20ème et moins du 1/10èmes des droits de vote ;

### **1.14 : Actionnariat salarié**

Le capital social est détenu à hauteur de 0.1 % par des salariés de la Société

### **1.15 : Attribution d'actions gratuites**

Conformément à l'article L. 225-197-4 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons, en tant que de besoin, le nombre et la valeur de ces actions qui ont été définitivement attribuées gratuitement par notre société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 à chacun des dix salariés de notre société qui ne sont pas des mandataires sociaux et dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice.

### **1.16 : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques**

Néant.

**1.17 : État des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription des actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants**

Néant.

**1.18 : Opérations réalisées sur les titres par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes auxquelles ils sont étroitement liés**

Néant

**1.19 : Rachat d'actions par la Société de ses propres actions effectué en application des articles L.225-209 et suivants du code de commerce**

Rappel des autorisations :

L'Assemblée générale du 30 mars 2012 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de un million (1.000.000) d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à vingt (20) euros.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers, modifiée par une décision du 21 mars 2011.

Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée générale du 29 mars 2013.

Par la suite, annulant et remplaçant cette précédente autorisation, l'assemblée générale mixte des actionnaires, réunie le 27 juin 2013, a autorisé le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, à acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société en vue :

- i. de mettre en place, mettre en œuvre ou couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et, de façon générale, de toute forme d'allocation au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, notamment couverture de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société ; attribution gratuite d'actions de la Société ; attribution d'actions de la Société au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou attribution ou cession d'actions de la Société dans le cadre de tout plan d'épargne salariale;
- ii. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société, ou de l'une de ses filiales, liées à ces valeurs mobilières ;
- iii. de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers telles que l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- iv. d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Custom Solutions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- v. d'annuler éventuellement par voie de réduction du capital les actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action;
- vi. et, plus généralement, d'opérer dans tout but autorisé par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers et de conclure tout contrat nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette autorisation a été donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois.

Par la suite cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014 dans les mêmes conditions.

#### Bilan de l'exécution du programme :

La société a procédé à un certain nombre d'Opérations dans le cadre de son Programme de Rachat d'Actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

L'état des Opérations hors contrat de liquidité :

- achat de 11 244 actions au prix moyen de 6.29 €.
- pas de vente d'actions

Au 30 septembre 2014, la Société détient 16 982 de ses propres titres au titre du contrat de liquidité. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2014 de 100 194€, soit une valeur évaluée au jour d'achat de 101 667 euros.

Au 30 septembre 2014, la Société détient 76 268 de ses propres titres à la suite de ses opérations de rachats pour la réalisation, effective ou future, des autres objectifs de son programme. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2014 de 449 981€, soit une valeur évaluée au jour d'achat de 468 426€.

Le nombre de titres de la Société était de 4.863.050 au 30 septembre 2014, de 1 euro de valeur nominale chacune ; en conséquence, la totalité des actions détenues représentait 1.92 % du capital.

Pas de frais de négociation.

#### Nouveau programme de rachat :

La précédente autorisation, délivrée le 27 mars 2014 pour une durée de 18 mois, expire le 27 septembre 2015.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, convoquée pour se réunir le 27 mars 2015, de renouveler dès à présent cette autorisation de rachat d'actions afin de poursuivre d'une part le contrat de liquidité et d'autre part pour les autres objectifs prévus au programme, suivant les mêmes modalités, tel qu'exposé au rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution proposés à l'assemblée générale.



## **1.20 : Conventions**

### **(a) Conventions réglementées**

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2014 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

**Nouvelles conventions autorisées au cours de l'exercice : Aucune nouvelle au cours de l'exercice**

#### **Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :**

- Un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société conclu le 1er avril 2010 à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m<sup>2</sup>.  
Au cours de l'exercice, le montant des loyers facturés est de 309 189.54€ .

Il n'y a pas eu de charges locatives facturées par la SASU SVIC sur l'exercice, l'ensemble des charges étant réglées par la société directement.  
Les taxes foncières facturées sur l'exercice représentent un montant de 31 812 euros hors taxes annuel.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

### **(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales**

- La prolongation du contrat commercial de prestations logistiques entre la Société et DNXCORP a été signée le 28 décembre 2010, le nouveau contrat prenant effet le 1er janvier 2011 pour une durée de 3 ans. Les prix pratiqués sont ceux du marché après mise en concurrence. Il est à noter que Monsieur Macar, PDG de DNXCORP, a quitté ses fonctions d'administrateur de Custom Solutions le 20 décembre 2012.
- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale Néo Data le 1er octobre 2008. Le taux d'intérêt appliqué est calculé sur l'EURIBOR + 1.0%.
- Une convention de trésorerie entre la Société et CUSTOM SOLUTIONS GECIP conclue le 20 septembre 2011. Taux d'intérêt appliqué: calculé sur l'EURIBOR + 1.0%.
- Un contrat de prestation de service entre CUSTOM SOLUTIONS GECIP et la Société conclu le 20 décembre 2011, dont la rémunération représente un montant fixe mensuel de 8800€.
- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe le 1er octobre 2013. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.
- Une convention de prestations de services a été signée entre la Société et sa filiale à 100%

Custom Solutions Europe le 20 décembre 2013 avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013. Les prestations sont facturées sur la base du prix des prestations facturées par Custom Solutions Europe à ses clients sur lequel est appliqué un taux de remise de 14,5%. La remise n'est pas appliquée sur les achats d'affranchissement et de dotations qui sont facturés à l'Euro l'Euro entre les deux sociétés.

- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale APP le 6 mars 2014. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de APP.

- Une convention de prestation de services entre APP et la Société a été signée le 6 mars 2014. Les prestations sont facturées selon une rémunération fixe mensuelle de 4200 €.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de APP.

- Une convention de prestation de services entre Lojaali et la Société a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2014. Les prestations sont facturées selon une rémunération fixe mensuelle de 500 €.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et administrateur de Lojaali.

### **1.21: Activités en matière de recherche et de développement**

Les frais de recherche et développement comptabilisés au titre de l'exercice fiscal clos au 30 septembre 2014 se composent principalement des charges de personnel qui correspondent au temps passé sur les projets identifiés. Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge de l'exercice et ne sont pas immobilisés.

Le montant total des dépenses identifiées en recherche et développement sur l'année civile 2013 s'élève à 120 048 € et sont comptabilisées en charges.

A ce titre, un montant de 36 014 € correspondant à 30% des charges dépensées en 2013, a été inscrit en crédit impôt recherche dans le résultat fiscal 2014.

### **1.22 : LME – Délai de paiement**

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 30 septembre 2014, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance et avec un comparatif avec l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2014, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 1 061 K€ échues ;
- 69 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 178 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

Au 30 septembre 2013, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartissait comme suit :

- 1 184 K€ échues ;
- 514 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 258 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

### **1.23 : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux**

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont celles prévues par le Code de commerce et sont mentionnées dans les statuts de la Société.

### **1.24 : Aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées**

Néant.

## **2 - CROISSANCE EXTERNE**

La société a acquis 70% du groupe marketing français de solutions packagées APP et 55% de l'agence de promotion finlandaise LOJAALI et son antenne suédoise LOYALTIC.

## **3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **3.1 : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration**

Aucune modification n'est intervenue sur l'exercice clos le 30 septembre 2014.

#### **Pour rappel :**

L'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2013 a constaté la démission de Monsieur Patrice Macar de son mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2012.

Par ailleurs, la même assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats en qualité d'administrateurs, de :

(1) Monsieur Bruno ANNEQUIN, né le 2 avril 1972, à Oyonnax, de nationalité française, demeurant 35, quai de la Seine 75019 PARIS ;

(2) Monsieur Cédric RENY, né le 19 juillet 1971 à Reims, de nationalité française demeurant 783 Chemin du Pont Rout, La Lauze, 13090 Aix en Provence.;

(3) Monsieur Frédéric ST ROMAIN, né le 1er décembre 1969 à St Etienne, de nationalité française demeurant 32D Chemin de la Peguette, 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.

Leurs mandats ont été renouvelés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera le mandat de l'administrateur concerné, soit en l'occurrence au cours de l'année 2019.

Monsieur Cédric RENY a été nommé président du Conseil d'administration suivant délibération dudit Conseil du même jour et pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration exerce la direction générale de la Société.

### 3.2 : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les administrateurs hors de la Société :

Noms	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de CUSTOM SOLUTIONS	Autres mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	Mandats transitoires exercés au cours des 5 derniers exercices:
<b>Cédric RENY</b>	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Président du CA et Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la SASU SVIC</li> <li>- Gérant de CACR Croissance</li> <li>- Président de CUSTOM SOLUTIONS GECIP</li> <li>- Directeur de Custom Solutions Europe (UK)</li> <li>- Président du Conseil d'Administration d' APP</li> <li>- Administrateur de LOJAALI</li> </ul>	Administrateur de la société BRUME DE REVE	
<b>Bruno ANNEQUIN</b>	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Administrateur	Gérant de Capital et Dirigeants Partenaires	aucun	
<b>Frédéric SAINT-ROMAIN</b>	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cogérant de Tournaire</li> <li>- Cogérant de Vernet Dray</li> <li>- Cogérant de Solyfonte</li> <li>- Cogérant SCI groupe Forez Immobilier</li> <li>- Cogérant Groupe Félix</li> </ul>	aucun	

### 3.3 : État des délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous renvoyons au tableau figurant en annexe pour ce qui concerne les délégations en cours en matière d'augmentation de capital.

## 4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 4.1 : Les Commissaires aux Comptes

Aux termes des statuts du 1er octobre 2007, ont été nommés en qualité de commissaire aux

comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à savoir :

- commissaire aux comptes titulaire : la société SACOR AUDIT SAS, ayant son siège 13, rue Auber - 75009 PARIS ;
- commissaire aux comptes suppléant : Philippe ANDRÉ 13, rue Auber, 75009 PARIS.

Compte tenu du fait que les actionnaires réunis en assemblée générale le 12 février 2010 ont modifié les dates de début et de fin de l'exercice social et que par voie de conséquence l'exercice en cours s'est achevé par anticipation le 30 septembre 2010 au lieu du 31 décembre 2010, il y a eu lieu de considérer que les mandats desdits commissaires aux comptes ci-dessus prenaient fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Monsieur Philippe ANDRÉ ayant été amené à donner sa démission à effet du 19 janvier 2009, le cabinet Révision Gestion Audit, 13, rue Auber – 75009 PARIS a été nommé en remplacement pour la durée restant à courir de son mandat.

L'assemblée générale du 12 février 2010 a décidé de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 à savoir :

- co-commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE & Associés, Place de la Joliette, Les Docks 10.4 ; 13002 MARSEILLE ;
- co-commissaire aux comptes suppléant : la société BEAS, 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

L'Assemblée générale du 29 mars 2013 a décidé de renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société SACOR AUDIT, et du commissaire au compte suppléant, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2018.

#### **4.2 : Rapports : Les Commissaires aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous donneront lecture de leurs rapports, à savoir :**

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sur l'accomplissement de leur mission ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, comportant un résumé de leurs principales modalités, sur les conventions réglementées, selon les articles L 225-38 et suivants du code de commerce.
- Rapport des Commissaires aux Comptes en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence au profit du Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières diverses avec

maintien du droit préférentiel de souscription;

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour décider l'attribution gratuite d'actions en cas d'augmentation du capital social au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

## **5. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL**

La délégation unique du personnel de la Société a été mise en place le 26 juin 2012 pour une durée de quatre années.

## **6. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le plan RIO 2016, dont les 3 axes majeurs sont :

- Les acquisitions externes
- L'innovation dans les nouveaux produits
- Le développement à l'international

reste d'actualité. La recherche d'acquisition externe est toujours confiée à un prestataire externe, la Financière de Courcelles. Compte tenu d'un contexte de marché difficile, les recherches sont longues et les éventuels cibles difficile à finaliser. Les recherches restent cependant très actives, y compris désormais sur l'international.

La première année à l'international fut consacrée à la prise de connaissance du marché. L'analyse de la première année nous permettra d'ajuster en 2015 la stratégie par pays : acquisition externe, développement d'une équipe plus importante et structurée ou arrêt.

Les pays Nordics (Finlande, Suède) sont sur une bonne dynamique de croissance, avec une structure efficace et en place. L'ouverture du Danemark est en cours sur janvier 2015, via une filiale rattachée à Lojaali.

L'équipe marketing « produit » s'étoffe et accélère dans le développement de l'innovation. Le renouvellement du label « entreprise innovante » de BPIFRANCE n'est qu'une première étape dans cet axe de développement.

### **6.1 : Événements importants depuis la clôture de l'exercice**

En date du 1er octobre 2014, l'activité « logistique » a été filialisée et a fait l'objet d'un apport partiel d'actif à la société AXE SOLUTIONS, créée à cet effet.

L'intégralité des titres de la société AXE SOLUTIONS a été cédée à la société AXE LOGISTICS en date du 1er octobre 2014.

En mai 2010, Custom Solutions avait obtenu pour une durée de trois ans le label « entreprise innovante » décerné par OSEO, devenu aujourd'hui Bpifrance.

Le 9 décembre 2014, Custom Solutions a confirmé son statut d'entreprise innovante en obtenant

la reconduction de cette labellisation pour les trois prochaines années.

Ce sont notamment les innovations liées à la prédiction des comportements consommateurs dans le cadre d'offres promotionnelles, mais également les innovations produits telles que la plateforme marketing CRM Promoplace, qui ont permis d'obtenir le renouvellement de cette qualification et de confirmer ainsi la possibilité pour les Fonds Communs de Placement pour l'Innovation (FCPI) d'investir dans le capital de Custom Solutions et pour leurs souscripteurs de profiter des avantages fiscaux correspondants.

## **6.2 : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir**

Suite à la cession de l'activité logistique « hors marketing » (20% de l'activité 2014 du groupe), le CA 2015 est attendu en baisse. Cependant, l'activité marketing devrait croître, permettant au Groupe de poursuivre sa mutation vers le digital et son recentrage sur son cœur de métier.

Le groupe va continuer ses recherches de cibles dans les univers CRM, marketing et digital, et espère compter à nouveau sur ce levier de croissance dans les 12 à 18 mois qui viennent. Les recherches restent très actives.

## **7. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé au présent rapport.

## **8. ACTIVITÉ DU GROUPE**

Un rapport sur l'activité du groupe sera présenté par ailleurs.

## **9. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS :**

Il est demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires qui sera convoquée pour se réunir le 27 mars 2015 d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions par la Société, par une nouvelle autorisation annulant et remplaçant celle précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mars 2014, et poursuivant les mêmes objectifs, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

## **10. DELEGATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :**

Il est aussi demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour se réunir le 27 mars 2015 de renouveler les délégations et autorisations suivantes :

- Emission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription;
- Augmentation du nombre de titres ou de valeurs mobilières en cas d'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;

- Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

#### **11. MISE EN HARMONIE DES STATUTS**

Enfin il est demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour se réunir le 27 mars 2015 d'approuver une modification de l'article 32 des statuts de la Société pour se conformer aux nouvelles règles d'inscription en compte des actionnaires pour participer aux assemblées.

#### **11. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint, reflètent les points visés ci-dessus.

Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

---

Le Président du Conseil d'administration



## CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 €

Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier

13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

---

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

---

EN EURO	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012	30/09/2013	30/09/2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
- Capital social	4 857 757	4 857 757	4 863 050	4 863 050	4 863 050
- Nombre d'actions émises	4 857 757	4 857 757	4 863 050	4 863 050	4 863 050
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
- Chiffre d'affaires HT	12 104 842	18 427 483	20 809 790	16 389 539	16 631 903
- Résultat avant impôts, participations, amortissements et provisions	2 040 077	3 067 313	3 861 763	2 594 696	2 271 341
- Impôts sur les Résultat	525 469	839 171	849 158	561 638	302 707
- Participations des salariés	93 591	243 733	361 022	185 142	0
- Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	1 140 987	1 847 292	2 183 449	1 461 848	636 110
- Montant des Résultat distribués	680 086	728 664	729 458	486 305	486 305
<b>Résultat par actions (en €)</b>					
- Résultat après impôts et participation, mais avant amortissement et provisions	0,29	0,41	0,55	0,38	0,40
- Bénéfice après impôts, participations et provisions	0,23	0,38	0,45	0,30	0,13
- Dividendes versé à chaque action	0,14	0,15	0,15	0,10	0,10
<b>Personnel</b>					
- Nombre de salariés	95	112	138	132	115
- Montant de la masse salariale brute	2 503 675	3 636 988	4 358 411	4 193 577	3 907 204
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	996 173	1 554 328	1 874 321	1 586 525	1 438 231

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 €

Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier

13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
ACTIONNAIRES  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

<b>I. DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE</b>	
<b>Date de la délégation</b>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012 et Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.
<b>Nature de la délégation</b>	Délégation de compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions nouvelles de la Société (à l'exclusion des actions de préférence) réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) en application des articles L 3332-1 et suivants du Code du travail et qui pourraient être mis en place au sein du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail.  L'autorisation de l'assemblée générale du 27 mars 2014 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, dans les mêmes conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation.
<b>Durée de la délégation</b>	AGM du 30 mars 2012 : 24 mois, du 30 mars 2012 au 26 mars 2014. AGM du 27 mars 2014 : 26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.
<b>Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014</b>	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
ACTIONNAIRES  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

<b>II. DELEGATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS (« STOCK-OPTIONS »)</b>	
<b>Date de la délégation</b>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012 et Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.
<b>Nature de la délégation</b>	<p>Autorisation aux fins de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et/ou les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, et dans la limite des textes en vigueur des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou options donnant droit à l'achat d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 27 mars 2014 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, dans les mêmes conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation.</p>
<b>Durée de la délégation</b>	<p>AGM du 30 mars 2012 : 24 mois, du 30 mars 2012 au 26 mars 2014. AGM du 27 mars 2014 : 26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.</p>
<b>Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014.</b>	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
ACTIONNAIRES  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

<b>III. DELEGATION AUX FINS D'EMISSION ET D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES</b>	
<b>Date de la délégation</b>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012 et Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.
<b>Nature de la délégation</b>	<p>Autorisation au conseil d'administration aux fins de procéder à son choix, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, dans les conditions définies ci-après.</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 27 mars 2014 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, dans les mêmes conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation.</p>
<b>Durée de la délégation</b>	AGM du 30 mars 2012 : 24 mois, du 30 mars 2012 au 26 mars 2014. AGM du 27 mars 2014 : 26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.
<b>Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014</b>	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
ACTIONNAIRES  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

<b>IV. DELEGATION AUX FINS DE CONSENTIR DES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE</b>	
<b>Date de la délégation</b>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012.
<b>Nature de la délégation</b>	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-129-2, L 225-135, L 225-138, L 228-1 et L 228-92 du Code de commerce
<b>Durée de la délégation</b>	26 mois, soit du 30 mars 2012 au 30 mai 2014.
<b>Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014</b>	Non utilisée.